

CANDIDATURE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ELEVES AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DU CNAM

Scrutin des 25 et 26 janvier 2021

*Déclaration de candidature à remplir de manière exhaustive, en lettres capitales et lisiblement, puis à transmettre, accompagnée de la copie des pièces d'identité du candidat et du suppléant * :*

Par une remise en main propre contre avis de réception au :

Service des affaires institutionnelles (SAI)
Accès 31 – 2^{ème} étage – Bureau 31.2.07
2 rue Conté – Paris 3^{ème}

Sur rendez-vous pris auprès de sai@lecnam.net

OU

Par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Cnam – SAI
Election des représentants des élèves CHSCT 2021
Case 4DGS02C
292 rue Saint-Martin – 75141 Paris Cedex 03

Date limite de réception des candidatures et des professions de foi : **lundi 12 janvier 2021 à 16h00.**

PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT TITULAIRE

Je soussigné·e (nom – prénom).....

Téléphone courriel (en lettres capitales)

déclare me porter **candidat·e en qualité de représentant·e TITULAIRE** des élèves au sein du CHSCT du Cnam :

Mon·ma suppléant·e est (nom – prénom)

Fait à, le.....

Signature

PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT SUPPLEANT

Je soussigné·e (nom-prénom)

Téléphone courriel (en lettres capitales)

déclare me porter **candidat·e en qualité de représentant·e SUPPLEANT·E** des élèves au sein du CHSCT du Cnam :

Mon·ma titulaire est (nom – prénom)

Fait à, le.....

Signature

Cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant :

Nous annexons à la présente déclaration notre profession de foi

Nous autorisons la publication sur le site Internet du Cnam** :

de notre candidature de notre profession de foi

**Seules sont recevables les déclarations de candidatures portant les nom, prénom et signature du candidat titulaire et du candidat suppléant (tous deux valablement inscrits sur la liste électorale), accompagnées de la copie recto-verso des pièces d'identité du candidat et du suppléant, et déposées dans les délais fixés par l'Administrateur général du Cnam*

****La publication sur internet des candidatures et professions de foi est conditionnée à l'accord de l'ensemble des candidats.**